Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260518-2026_0518_043-DE

Melesse
Notre ville

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
18 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit mai à 19 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Yves FÉREY, Maire.

Date de convocation : 12 mai 2026
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 26 [Quorum atteint (15)]
Nombre de votants : 29

PRÉSENTS : M. Yves FÉREY - Mme Isabelle LE MARCHAND - M. Marc-Olivier FERRAND - Mme Christelle RENAUD - M. Jean-François CANTET - Mme Françoise SOURDIN - M. Silvère LECONTE - Mme Guylène GAPIHAN-LORET - M. Yvan LAGADEUC - Mme Yolaine TÉTARD - M. Florian VINCLAIR - Mme Marie RONARC'H - M. Vincent LOUVEAU - M. Didier THÉZELAIS - Mme Marie-Christine JOLIET - Mme Christine LE BAIL-COULANGE - Mme Chrystel BARBIER - M. Yves GAUTIER - Mme Anne-Thérèse GOUGEON - Mme Sylvie VIROLLE - M. Jérôme CORNIÈRE - Mme Béatrice VALETTE - M. Gilles LE ROCH - Mme Marion LOIRAT - M. Jean-Michel FILY - Mme Magalie BOUTELOUP-AUFFRAY.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Christophe MOUASSEH-LANOË — M. Maël GOUTTEBARGE — Mme Marina BLONDEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Christine JOLIET.
Karine RICARD en tant que Directrice Générale des Services assure les fonctions de secrétaire auxiliaire.

POUVOIRS : Pouvoir de M. Christophe MOUASSEH-LANOË à M. Jean-François CANTET
Pouvoir de M. Maël GOUTTEBARGE à Mme Marie-Christine JOLIET
Pouvoir de Mme Marina BLONDEL à Mme Chrystel BARBIER

OBJET : 2026/0518/043 : FINANCES : FIXATION DES MODALITÉS D'AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260518-2026_0518_043-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment l'article R2321-1,
Vu l'instruction comptable M57,
Vu la délibération du Conseil municipal n° 2024/1004/039 du 10 avril 2024 fixant le mode de gestion des amortissements des immobilisations,
Vu l'avis de la commission finances en date du 29 avril 2026,

Considérant la nécessité de revoir les modalités de gestion des amortissements des immobilisations prévues par la délibération n° 2024/1004/039 du 10 avril 2024,

Madame Christelle RENAUD, adjointe au Maire en charge des finances et de la commande publique, rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il leur appartient de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

Les durées d'amortissement des immobilisations sont fixées librement pour chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante à l'exception :
- des frais relatifs aux documents d'urbanisme qui sont amortis sur une durée maximale de 10 ans,
- des frais d'études et des frais d'insertion non suivis de réalisation qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans,
- des frais de recherche et de développement qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans,

Pour les autres catégories de dépenses, la durée d'amortissement doit correspondre à la durée probable d'utilisation.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de retenir les durées d'amortissement suivantes à compter de l'exercice 2026 :

Compte	Libellé du compte	Durée d'amortissement	Compte d'amortissement	Commentaires
Immobilisations Incorporelles				
131X	Subventions reçues	Selon la durée d'amortissement du bien auquel la subvention est liée	139XX	
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	10	2802	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre
2031	Frais d'études	0	non amortissable si suivi de travaux	Frais d'études effectués en vue de la réalisation d'investissements
		5	amortissable si non suivi de travaux - 28031	

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260518-2026_0518_043-DE

2033	Frais d'insertion	0	non amortissable si suivi de travaux	Frais de publication et d'insertion des appels d'offres dans la presse engagés de manière obligatoire dans le cadre de la passation de marchés publics d'investissement
		5	amortissable si non suivi de travaux - 28033	
204XX	Subventions d'équipement versées	204xx1 - 5	2804xx1	Subventions d'équipement versées qui financent des biens mobiliers, matériel et études (5ans), des bâtiments ou installations (30 ans) ou des projets d'infrastructures d'intérêt national (40 ans)
		204xx2 - 30	2804xx2	
		204xx3 - 40	2804xx3	
2051	Concessions et droits similaires	2	28051	Licences informatiques, logiciels, dépôt de marque, identité visuelle...
Immobilisations Corporelles				
2111	Terrains nus	0	non amortissable	Acquisition de terrains nus et tous travaux effectués sur ces terrains
2112	Terrains de voirie	0	non amortissable	Voies
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0	non amortissable	Squares, parcs, jardins, espaces verts
2115	Terrains bâtis	0	non amortissable	Acquisition de terrains avec une construction en dur et tous travaux effectués sur ces terrains
2116	Cimetières	0	non amortissable	Extension de bâtiments, aménagement paysager, équipements funéraires, jardin du souvenir, cimetière paysager, construction de caveaux
2117	Bois et forêts	0	non amortissable	
2118	Autres terrains	0	non amortissable	
2121	Plantations d'arbres et arbustes	15	28121	
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	15	28128	Dépenses faites en vue de l'aménagement des terrains (clôtures, mouvement de terre, très grosses jardinières en béton...)
21311	Hôtel de Ville	0	non amortissable	
21312	Bâtiments scolaires	0	non amortissable	
21316	Equipements de cimetières	0	non amortissable	Funérarium, colombarium, ossuaire, maison du gardien...
21318	Autres bâtiments publics	0	non amortissable	
21321	Immeubles de rapport	15	281321	Bâtiments privés loués

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260518-2026_0518_043-DE

21351	Installations générales, agencements, aménagements de constructions - bâtiments publics	15	281351	Chaufferie, climatisation
21352	Installations générales, agencements, aménagements de constructions - bâtiments privés	15	281352	Chaufferie, climatisation
2138	Autres constructions	10	28138	Gîte rural, édifice culturel appartenant à la commune, monument aux morts
2151	Réseaux de voirie	0	non amortissable	
2152	Installations de voirie	20	28152	Mobiliers urbain (plots, barrières de mise en sécurité, arceaux à vélos, bancs publics, mâts, lampadaires, feux tricolores ...) fixés au sol
2153XX	Réseaux divers	0	non amortissable	Réseaux câblés, d'électrification et autres
2156XX	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10	28156	Véhicule de la PM, Bornes incendie, extincteurs...
2157XX	Matériel et outillage technique	5	28157	Scolaire
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	1	28158	Petit outillage à main (coffrets et boîtes à outils complètes), escabeau
		5		Outillage électroportatif (perceuse, scie sauteuse/circulaire, disqueuse, décapeur thermique, aspirateur de chantier...)
		10		Gros outillages et machines-outils d'atelier, matériel d'atelier, outils à force pneumatique, nacelle élévatrice, échafaudage, chariot élévateur, balayeuse, tracteurs, tractopelles, grosses remorques...
2161	Objets et œuvres d'arts	0	non amortissable	
21828	Autres matériels de transports	5	281828	deux roues, petites remorques
		7		voitures, minibus
		10		camions, poids lourds
21831	Matériel informatique scolaire	5	281831	
21838	Matériel informatique autres services		281838	
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	10	281841	
21848	Matériel de bureau et mobilier autres services		281848	
2185	Matériel de téléphonie	5	28185	

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260518-2026_0518_043-DE

2188	Autres immobilisations corporelles	1 an	28188	Petit électroménager (micro-ondes, cafetière, bouilloire, ventilateur
		5 ans		Matériel audio, hifi, vidéo, photographique, gros électro-ménager (lave-linge, sèche-linge, réfrigérateur…), petit matériel sportif
		10 ans		Gros matériel et équipement sportifs, équipements des aires de jeux, jeux d'enfants, défi-brillateur…

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité (29 voix sur 29) des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir,

- adoptent les durées d'amortissement proposées ci-dessus pour le budget principal et le budget du CCAS,
- conservent la règle d'aménagement du prorata-temporis pour les biens de faible valeur, à savoir que les biens d'une valeur inférieure à 1 000 € TTC sont amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition,
- autorisent le comptable public à procéder à d'éventuelles opérations d'ordre budgétaire afin de régulariser des amortissements antérieurs.

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. Yves FÉREY

MAIRIE DE MELESSE
Ille-et-Vilaine - 35520
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La secrétaire de séance,

Mme Marie-Christine JOLIET

MAIRIE DE MELESSE
Ille-et-Vilaine - 35520
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260518-2026_0518_043-DE

